

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
reconnaissant et admettant aux subventions les formations  
organisées par la Haute Ecole provinciale du Hainaut occidental  
à partir de l'année académique 2007-2008**

A.Gt 19-07-2007

M.B. 10-01-2008

**Modification :**

A.Gt 18-07-08 (M.B. 02-09-08)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'article 20 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, complété par les décrets des 24 juillet 1997 et 30 juin 1998 et modifié par le décret du 30 juin 2006;

Vu l'avis favorable du Conseil général des Hautes Ecoles du 21 juin 2007;

Considérant que les formalités préalables requises ont été remplies et qu'il n'existe aucun motif de s'opposer à la demande émanant de la Haute Ecole;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - La Haute Ecole provinciale du Hainaut occidental est autorisée à ouvrir les formations reprises à l'annexe du présent arrêté, à partir de l'année académique 2007-2008.

**Article 2.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole provinciale du Hainaut occidental à partir de l'année académique 2006-2007 est abrogé.

**Article 3.** - La Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 19 juillet 2007.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche  
scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET



## Annexe

TYPE	CATEGORIE	FORMATION	IMPLANTATION
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Agro-industries et biotechnologies »	Ath
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Agronomie des régions chaudes »	Ath
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Environnement »	Ath
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Forêt et nature »	Ath
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Techniques et gestion agricoles »	Ath
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Techniques et gestion horticolas »	Ath
Type long	Agronomique	Section « Sciences agronomiques » - Finalité « Agro-industries »	Ath
Type long	Agronomique	Section « Sciences agronomiques » - Finalité « Agronomie et gestion du territoire »	Ath
Type long	Agronomique	Section « Sciences agronomiques » - 1 <sup>er</sup> cycle	Ath
Type long	Agronomique	Section « Sciences agronomiques » - Finalité « Horticulture »	Ath
Type court	Economique	Section « Comptabilité » - Option « Banque et finance »	Mouscron
Type court	Economique	Section « Comptabilité » - Option « Fiscalité »	Mouscron
Type court	Economique	Section « e-business »	Tournai
Type court	Economique	Section « Immobilier »	Mouscron
Type court	Economique	Section « Secrétariat de direction » - Option « Médical »	Tournai
Type court	Paramédicale	Section « Diététique »	Tournai
Type court	Paramédicale	Section « Ergothérapie »	Tournai
Type court	Paramédicale	Section « Soins infirmiers »	Tournai et Ath
Type court	Pédagogique	Section « Normale technique moyenne » sous - section « Economie familiale et sociale »	Ath
Type court	Technique	Section « Biotechnique » - Finalité « Biomécanique et biomatériaux »	Ath
Type court	Technique	Section « Chimie » - Finalité « Biochimie »	Ath
Type court	Technique	Section « Chimie » - Finalité « Biotechnologie »	Ath
Type court	Technique	Section « Chimie » - Finalité « Chimie appliquée »	Ath
Type long	Paramédicale	Section « Kinésithérapie » 1er cycle	Tournai
Type long	Paramédicale	Section « Kinésithérapie » 2ème cycle	Tournai

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole provinciale du Hainaut occidental à partir de l'année académique 2007-2008.

Bruxelles, le 19 juillet 2007.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET



